

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique



UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic

## Division des droits de l'homme

### Rapport mensuel : Situation des droits de l'homme

Août 2022

*La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat d'assister le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à promouvoir et à protéger les droits de l'homme au travers de ses bureaux de terrain et son quartier général à Bangui. Ce rapport est basé sur les informations reçues par la DDH et ne comprend que les violations et atteintes des droits de l'homme qui se sont produits, ont été documentés et vérifiés au cours du mois d'août 2022.*

*Les incidents qui n'ont pas pu être vérifiés ne sont pas inclus. Les crimes ordinaires sont également exclus de ce rapport. Ces informations sont partagées aux niveaux local et national avec les autorités de la RCA et les partenaires.*

## Violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire

1. Au cours du mois d'août, la DDH, y compris la Section pour la protection des femmes (SPF) et la Section pour la protection de l'enfance (SPE) a documenté et vérifié 145 violations et atteintes des droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire (DIH), atteignant 550 victimes civiles. Sur ces 550 victimes, 49

### Principales tendances

Au total, **145 violations et atteintes des droits de l'homme** ainsi que **des infractions au DIH atteignant 550 victimes** ont été documentés en août 2022. Cela constitue une **augmentation significative** du nombre de victimes documentées par rapport à juillet 2022.

Au cours de la période considérée, les acteurs étatiques ont été responsables d'un peu plus de la moitié des violations des droits de l'homme et des victimes. Cependant, les groupes armés signataires du APRP-RCA ont été responsables de la plupart des meurtres de civils.

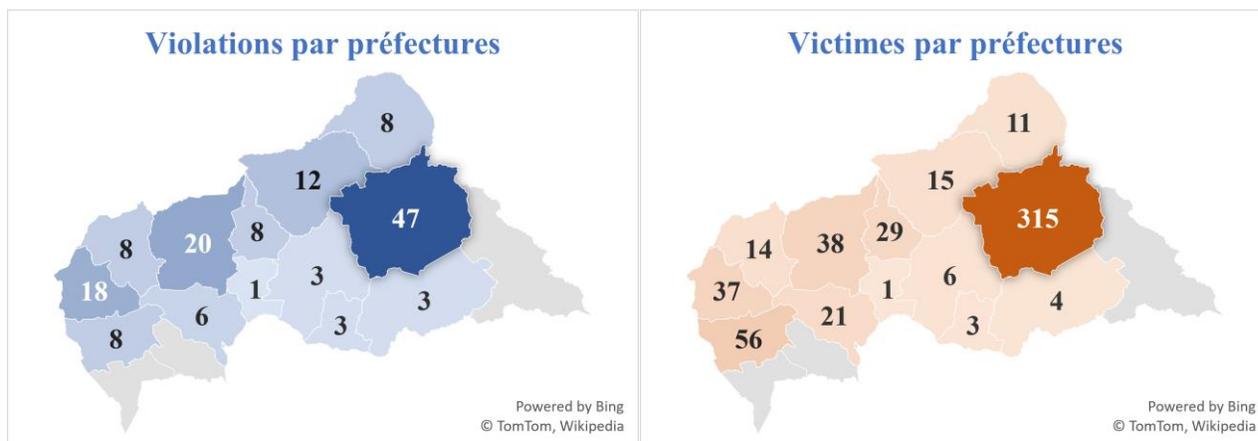
ont subi des violations multiples. Sur le nombre total de violations documentées, 83 ont effectivement eu lieu en août 2022. La DDH a également enregistré 31 allégations de violations et d'atteintes des droits de l'homme affectant au moins 40 victimes, qui étaient encore en cours de vérification à la fin du mois d'août et n'ont donc pas été incluses dans ce rapport.

2. Ce mois-ci, le nombre de victimes a augmenté de 79% par rapport à juillet 2022, au cours duquel 307 victimes avaient été enregistrées. Cette augmentation significative s'explique par le nombre élevé de victimes de violations d'arrestation et de détention arbitraires, en raison du dépassement du délai légal de garde à vue, ce qui explique également le chiffre élevé des violations globales. En effet, le nombre de victimes de cette violation représente 52% du nombre total de victimes.

3. La préfecture de la **Haute-Kotto** a été la plus touchée autant en termes de violations et d'atteintes des

droits de l'homme que de victimes (47 violations affectant 315 victimes). Ceci peut être en partie attribué au recrutement de 98 enfants (69 garçons et 29 filles) par les anti-Balaka, le *Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique* (FPRC) et l'*Unité pour la paix en Centrafrique* (UPC), mais aussi à la détention arbitraire de 65 personnes dans les locaux de la gendarmerie et de la police de Bria, dont les délais légaux de garde à vue ont été dépassés.

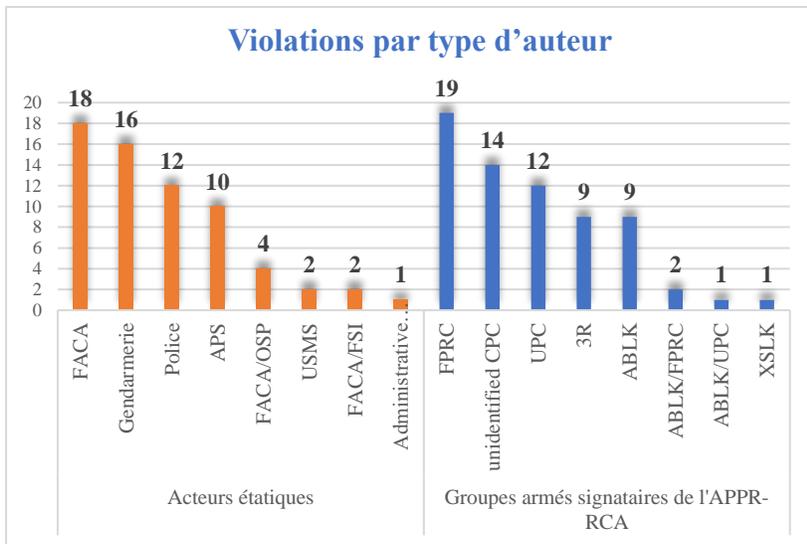
4. Ce mois-ci, les types de violations et d'atteintes les plus courants sont les violations du droit à l'intégrité physique et mentale (représentant 29% des violations), les arrestations et détentions arbitraires (représentant 21% des violations), et le droit à la vie (représentant 17% des violations).
5. La plupart des victimes étaient des hommes (165), suivis des garçons (85), des filles (40) et des femmes (25). En outre, il y a eu 220 victimes civiles pour lesquelles le sexe n'était pas indiqué (219 adultes inconnus et un mineur inconnu) et 15 groupes de victimes collectives.



6. Dans la majorité des cas, les hommes ont été victimes d'arrestations et de détentions arbitraires, de violations de l'intégrité physique et mentale (mauvais traitements, mutilations et blessures et torture), de violations du droit à la vie et de destruction de biens. Les femmes, quant à elles, ont surtout souffert de menaces à l'intégrité physique et mentale, de violations de l'intégrité physique et mentale (mauvais traitements), de violations du droit à la vie, de viols et d'arrestations et de détentions arbitraires. Il convient de noter que les femmes et les filles représentaient 100% des cas documentés de violences sexuelles liées aux conflits. Les garçons et les filles ont été victimes de recrutement forcé, les filles étant également victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

## Les auteurs: Acteurs étatiques et groupes armés signataires de l'APPR-RCA

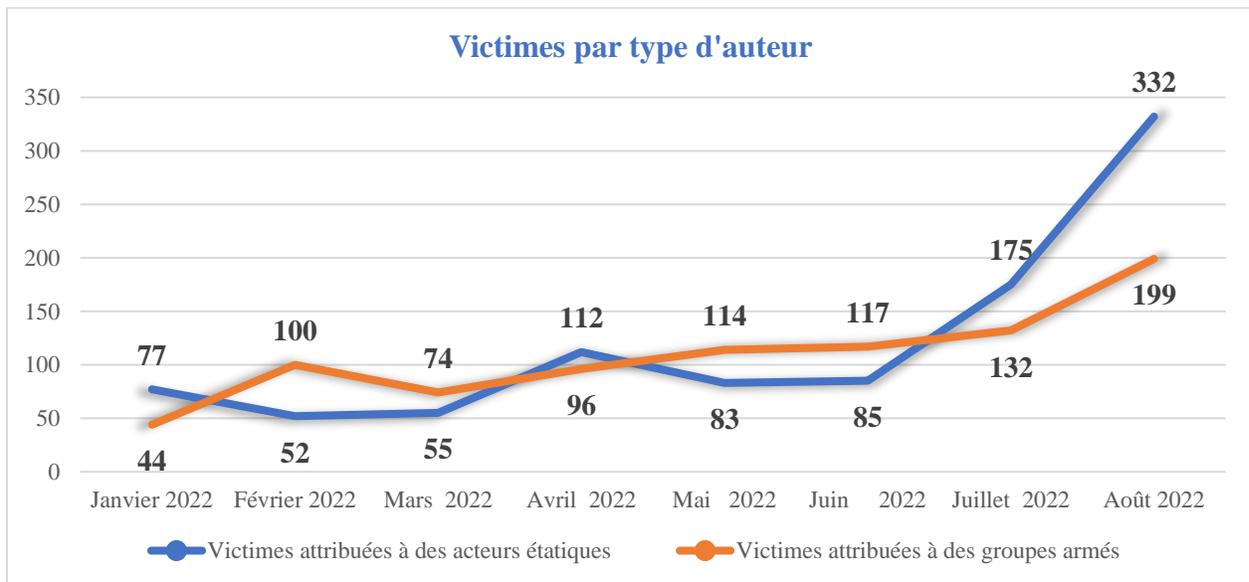
7. Pour la période considérée, les acteurs étatiques et les groupes armés ont commis à peu près le même nombre de violations et d'atteintes des droits de l'homme. Cependant, les acteurs étatiques ont été responsables d'un plus grand nombre de victimes.
8. **Les acteurs étatiques ont été responsables de 65 violations des droits de l'homme affectant 332 victimes.** Parmi les acteurs étatiques, les FACA ont été responsables de la majorité des violations (18 violations affectant 24 personnes), tandis que la police a été responsable de la majorité des victimes (12 violations affectant 173 victimes) en raison de cas d'arrestation et de détention arbitraires documentés principalement lors des visites de détention par la DDH. Les FACA, séparément ou conjointement avec les autres personnels de sécurité (APS), ont commis 22 violations des droits humains (FACA: 18 violations et FACA/APS : quatre violations) affectant 32 victimes. Les FACA ont commis plusieurs violations par victime. Cela inclut par exemple la



torture et l'extorsion d'argent d'un homme de 31 ans à Morobada (préfecture de **Nana-Grébizi**). Des FACA ont également été responsables du viol d'une enfant de deux ans à Bimbo (préfecture d'**Ombella M'Poko**).

9. D'autre part, les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 67 atteintes des droits de l'homme, atteignant 199 victimes**. Parmi eux, le FPRC a commis la majorité de ces atteintes (19), suivi par des combattants armés de *Coalition des patriotes pour le changement* (CPC) non identifiée (14)

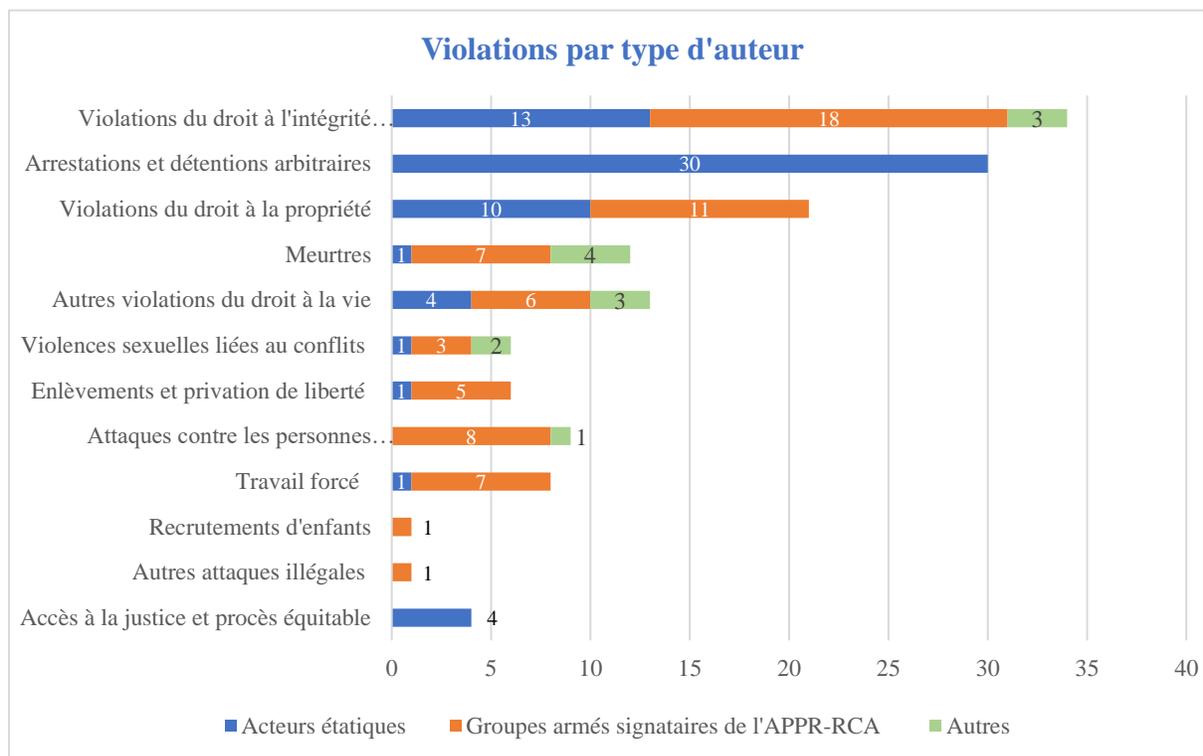
et l'UPC (12). Les types d'atteintes les plus courants commis par les groupes armés sont les atteintes au droit à l'intégrité physique et mentale (18 violations) et les atteintes au droit de propriété (11 violations). Les groupes armés sont également responsables de sept des 12 meurtres qui ont eu lieu ce mois-ci. Au total, 98 enfants ont été recrutés et utilisés par les anti-balaka, le FPRC et l'UPC. Parmi eux, deux filles âgées de 13 et 15 ans ont été violées lors de leur association avec les anti-Balaka en **Haute-Kotto**. Neuf autres violations atteignant huit victimes ont été commises par des groupes armés non-signataires de l'APPR-RCA et quatre autres violations affectant 11 victimes ont été commises dans le cadre de la justice populaire.



10. Le **secteur Est** a été le plus touché (75 violations affectant 330 victimes) en raison du nombre élevé de détentions arbitraires et du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés dans la préfecture de **Haute-Kotto**, qui a enregistré 315 victimes de violations au total. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de la majorité des violations des droits de l'homme dans l'est de la RCA, le FPRC étant responsable de la plupart d'entre elles (43%). Les combattants du FPRC se sont livrés à des mauvais traitements, à du travail forcé, à des atteintes au droit à la vie par des meurtres et des menaces de mort, au recrutement et à l'utilisation d'enfants, à des taxations illégales et à des viols. En ce qui concerne les acteurs étatiques, la DDH a documenté l'arrestation et la détention arbitraires de 176 personnes par les FACA, la

gendarmerie et la police, ainsi que de la torture, les mauvais traitements et les menaces à l'intégrité physique et mentale de sept personnes par les FACA, les FSI et les APS.

11. Dans le **secteur Centre**, la situation sécuritaire a été relativement calme et moins de violations et d'atteintes des droits de l'homme ont été enregistrés (23 violations et atteintes affectant 54 victimes). Les acteurs étatiques ont commis la plupart des violations des droits de l'homme, et les FACA et la Gendarmerie ont été responsables chacun de 37,5% des violations. Comme dans le **secteur Est**, les acteurs étatiques principalement la Gendarmerie et les FACA ont été responsables d'arrestations et de détentions arbitraires. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont cependant été moins actifs dans ce secteur et ont été responsables de deux cas de violation du droit à la propriété, d'un meurtre et d'un cas de traitement cruel, inhumains et dégradant affectant cinq victimes.



12. Dans le **secteur Ouest**, 54 violations et atteintes des droits de l'homme atteignant 166 victimes ont été enregistrées. Contrairement à l'Est, les acteurs étatiques, à savoir les FACA et la police, ont été responsables de la plupart des violations des droits de l'homme (48% chacun), la grande majorité des cas étant des arrestations et détentions arbitraires. Suivant la tendance des mois précédents, parmi les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, le groupe *Retour, Réclamation et Réhabilitation* (3R) est responsable de la plupart des violations des droits de l'homme dans l'ouest de la RCA, où il est le plus actif. Au cours de la période considérée, les combattants 3R ont commis de multiples atteintes à l'encontre d'une même victime. Par exemple, ils ont souvent maltraité des civils, volé leurs biens matériels et agressé sexuellement ou violé des femmes. Les 3R ont également été responsables du meurtre d'une fillette de 9 ans.

## Contexte sécuritaire et politique en août 2022

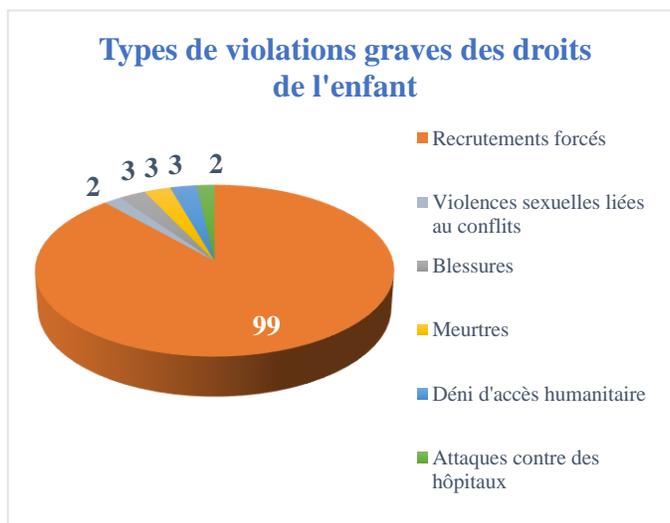
13. La situation sécuritaire au cours de la période sous revue a été marquée par les attaques récurrentes des groupes armés affiliés à la CPC sur des sites miniers afin de collecter des ressources pour soutenir leurs efforts de guerre dans les secteurs **Est** et **Ouest** de la RCA. Dans le **secteur Est**, dans la préfecture de la **Haute-Kotto**, la DDH a documenté une augmentation des activités de l'UPC, du FPRC et des combattants anti-Balaka sur les axes Ouadda et Yalinga et à Aigbando. La présence de ces groupes armés affiliés à la CPC a été observée à Aigbando et dans ses environs après qu'ils aient fui leur base de Sam-Ouandja à l'arrivée de la Force MINUSCA

mi-août. Les sites miniers de la région attirent les groupes armés, en particulier les sites miniers des villages de Yanga et Damalango. Les groupes armés ont été responsables de plusieurs cas de viols, de travail forcé, de mauvais traitements et de violations du droit à la propriété. Par exemple, le 10 août, 12 combattants de l'UPC ont arrêté un mineur de 50 ans sur sa moto et ont non seulement volé ses biens mais l'ont emmené au village de Damalango où ils l'ont attaché et battu à plusieurs reprises avec des bâtons. En outre, les éléments armés du FPRC affiliés à Mahamat Salleh ont effectué plusieurs raids sur les sites miniers du village de Kalaga, de Ngouvora, de Kentengou et de Gbougbourou où ils ont extorqué les travailleurs miniers et les ont soumis à des mauvais traitements.

14. Dans le **secteur Ouest**, la situation sécuritaire se détériore, plus particulièrement dans la préfecture de **Nana-Mambéré**, où la présence des combattants 3R et anti-Balaka de la CPC sous le commandement du Général Marcel Ndalé utiliserait les couloirs de transhumance pour perpétrer des actes de violence contre les civils. Depuis le 29 juillet, la DDH a documenté des opérations menées par des groupes armés autour des sites miniers (site minier de Lama), y compris le site minier abandonné de Gbata (20 km de Dogbéré), et sur les axes Bouar-Bangui et Gbalamon. En outre, la DDH a documenté des incursions des 3R dans le site minier de Wana (Baboua) et également des éléments des FACA dans le site minier de Gbenguéré (Baboua). La DDH a également enregistré des actions de gendarmes à Foro (Baboua) et des ASP à Lamy-Pong (Abba). Dans la **préfecture de l'Ouham**, le 28 août, les FACA et de les ASP ont mené une opération militaire contre des groupes armés sur un site minier situé dans la sous-préfecture de Nana-Bakassa. Au cours de cette opération, un civil aurait été tué et un autre blessé dans des circonstances inconnues. Les FACA et les ASP ont également installé une base temporaire à environ 10 km au nord-ouest de Nana-Bakassa dans le but, semble-t-il, de mener des opérations dans d'autres sites miniers de la région.
15. Dans le **secteur central**, dans les préfectures de **Nana-Grébizi**, de la **Kémo** et de la **Basse-Kotto**, la présence de combattants armés de l'UPC signalée dans les localités de Goddo (10 km de Kaga-Bandoro), Batangangou (site minier dans le secteur de Mingala) et Zangba (147 km au sud de Bambari) a provoqué le déplacement de la population locale, ce qui constitue une menace pour la protection des civils. En outre, la DDH a observé une augmentation des cas de justice populaire liés à des accusations de pratiques de charlatanisme et sorcellerie (PCS) dans la préfecture de **Nana-Grébizi**. Le 16 août, le défenseur des droits humains a été informé qu'un prêtre prétendant être un prophète capable de détecter les "sorcières" a rassemblé une foule en colère qui a soumis 14 membres de la communauté (trois femmes âgées, quatre filles, quatre hommes et trois garçons) à un traitement cruel, inhumain et dégradant. Huit de ces victimes, dont cinq femmes, deux filles et un homme, ont été battues et brûlées à la bougie par le prêtre et ses partisans. Deux femmes, âgées d'environ 60 ans, ont été gravement blessées et l'une d'entre elles est décédée des suites de ses blessures. En outre, une fillette de 8 ans a été blessée à l'œil gauche et une fille de 11 ans a été blessée à la main droite par une brûlure de bougie.

## Les enfants dans les conflits armés

16. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail national sur la surveillance et la communication de l'information (CTFMR) a vérifié 112 violations graves des droits de l'enfant affectant 105 enfants (74 garçons et 31 filles), ce qui représente une augmentation de 96 % des violations graves et de 102 % des victimes affectées par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 57 violations affectant directement 52 enfants avaient été enregistrées.
17. Les groupes armés ont été responsables de 95% des violations, les individus armés non identifiés ont commis 4% et les acteurs étatiques 1%. Au total, 90% (101 violations) ont eu lieu en dehors de la période de référence mais n'ont été vérifiées



que pendant la période considérée. L'augmentation marquée des violations graves au cours de la période considérée peut être attribuée au nombre élevé (98) de cas de recrutement et d'utilisation vérifiés et documentés dans la préfecture de Haute-Kotto. Deux filles ont été victimes de deux violations : recrutement et utilisation et viol (2).

### Campagne "Agir pour protéger/Act to Protect"

Pour continuer à renforcer les mécanismes existants de surveillance et de communication des informations sur les violations graves des droits de l'enfant, **224 casques bleus (189 hommes et 35 femmes) ont été formés** à la protection des enfants pendant les conflits armés, en mettant l'accent sur la surveillance et la communication des informations sur les violations commises à l'encontre des enfants. **Des sessions de formation et de sensibilisation similaires ont été organisées pour 756 (581 hommes et 175 femmes) membres et leaders communautaires, membres de la société civile, RECOPE, FACA, FSI et membres de groupes armés afin** de leur permettre de s'approprier davantage la protection des enfants.

18. Les violations documentées comprennent le recrutement et l'utilisation (99), les meurtres (3), les mutilations (3), le refus d'accès humanitaire (3), les viols et autres formes de violences sexuelles liées aux conflits (2) et les attaques contre les hôpitaux (2). Les groupes armés ont commis le plus grand nombre de violations (106) : FPRC (50), anti-Balaka (47), UPC (6), 3R (2) et CPC non identifié (1) ; suivis par des individus armés non identifiés (4) ; et des acteurs étatiques (2) : FACA (1) et FSI (1). La Haute-Kotto a été la préfecture la plus touchée avec 100 violations, suivie de Nana-Mambéré (5), Ouham-Fafa (4) et Ouham (3).

## Violences sexuelles liée aux conflits

19. Au cours de la période considérée, la DDH a documenté un total de huit cas de violences sexuelles liées aux conflits par viol atteignant huit victimes (quatre femmes et quatre filles). Il convient de noter qu'une femme victime a subi des violations multiples, des mauvais traitements suivis d'un viol. Le nombre de cas documentés en août est inférieur au nombre de cas documentés en juillet (24 cas affectant 13 victimes).
20. Le 26 août, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (DSRSG) a participé à une séance d'information à l'intention du Groupe informel d'experts (IEG) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Le briefing a fourni une vue d'ensemble des points clés de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité, y compris les violences sexuelles liées aux conflits.
21. Le 25 août, le bureau de la MINUSCA-Paoua a procédé à la remise officielle du projet QIPs "Projet d'appui au relèvement socio-économique des femmes et des filles affectées par les conflits armés dans la sous-préfecture de Paoua". Doté d'un budget de 20 884 000 CFA, 30 victimes de violences sexuelles liées aux conflits et de violences sexuelles basées sur le genre en ont bénéficié. Il a été mis en œuvre par l'ONG *Arbre de Vie pour une Nation* et comprend des activités telles que la fabrication de savon, la couture et la fabrication d'huile de karité.

## Promotion des droits de l'homme et renforcement des capacités

22. Ce mois-ci, la DDH a organisé 133 activités, parfois avec des partenaires, sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans 11 préfectures, au profit de 1 858 personnes, dont 514 femmes.<sup>1</sup>
23. Ces activités comprenaient 17 campagnes de sensibilisation, atteignant 666 bénéficiaires (344 femmes), dont des personnes déplacées, des organisations de la société civile, des dirigeants communautaires, des forums

<sup>1</sup> Les préfectures sont les suivantes : Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Mambéré-Kadéï, Mbomou, Nana-Grébizi, Nana-Mambéré, Ombella M'Poko, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, et Vakaga.

locaux sur les droits de l'homme et la population civile. En outre, 10 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés au profit de 238 personnes, dont 25 femmes, issues d'organisations de la société civile, de forums locaux sur les droits de l'homme, de dirigeants communautaires, de FACA, de FSI, de détenus et de la population. La DDH a également mené six activités de renforcement des capacités ciblant 220 membres de la MINUSCA/UNPOL, dont 51 femmes.

24. En août, au cours des 13 visites de centres de détention ont été effectuées dans cinq préfectures, La DDH a documenté un nombre élevé de détentions illégales et a plaidé en faveur des droits des détenus auprès des responsables de détention. Au cours de ses visites, la DDH a observé qu'au moins 180 personnes étaient détenues de manière arbitraire (au-delà du délai légal ou en dehors de toute procédure régulière). La DDH a également noté que les conditions de détention, en particulier dans les postes de police et de gendarmerie, restaient désastreuses, avec un accès très limité aux soins de santé, à l'hygiène ou à la nourriture, ce qui affecte la dignité des détenus. Le plaidoyer du DDH auprès des autorités administratives et judiciaires a permis la libération de trois détenus au-delà de la limite légale à Bangui.

### Justice transitionnelle

Dans le cadre du soutien du DDH à la **Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)**, la DDH a noté quelques progrès, notamment la mise à disposition d'un siège temporaire pour la CVJRR, l'allocation d'une ligne de crédit dans le budget de l'État, et la rédaction d'un plan d'action 2022 avec des priorités stratégiques ainsi qu'un logo.

25. Du 1er au 5 août, la DDH a apporté son soutien à M. Marc Yao Agbetse, l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, qui a effectué une mission du 27 juillet au 5 août à Bangui et à Bria, respectivement en **Ombella M'Poko** et **Haute-Kotto**. Le DDH a coordonné les aspects techniques et logistiques de ses rencontres avec les autorités nationales, les institutions des droits de l'homme, la société civile et les leaders communautaires. Ces rencontres lui ont permis de formuler des recommandations sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et de les rendre

publiques lors de la conférence de presse de clôture de sa visite.

26. Le 18 août, la DDH a poursuivi son engagement avec les points focaux désignés par le ministère de la Justice pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport public sur la situation des droits de l'homme après les élections de 2020-2021 et des deux rapports publics sur Boyo et Bakouma de juillet 2022.
27. Le 26 août, à Bria, deux projets de droits de l'homme ont été inaugurés : la maison de protection temporaire des droits de l'homme pour les victimes et les témoins et le bureau du Forum local des droits de l'homme de Bria. Les deux projets ont été financés par les QIPs de la MINUSCA. Pendant sa mission, la DDH a également inauguré deux autres bâtiments financés par des QIP, à savoir l'aile pour femmes et enfants de la prison centrale de Bria et les archives préfectorales.

### Soutien à la lutte contre l'impunité, aux défenseurs des droits de l'homme, et aux mécanismes de responsabilité

Grâce au plaidoyer constant des défenseurs des droits de l'homme auprès des autorités gouvernementales compétentes, plus de 40 dossiers de personnes détenues arbitrairement dans leurs cellules de détention ont été examinés. Ces détenus ont été soit libérés par manque de preuves ou en l'absence de plaignant, soit leurs dossiers ont été transférés au bureau du procureur pour une procédure judiciaire.

28. Au cours de la période considérée, l'unité HRDDP, Vetting and Profiling (HVP) a réalisé dix évaluations de risques pour le soutien de la MINUSCA aux Forces de défense et de sécurité nationales (FACA & FSI) ainsi qu'un membre du parlement. Au total, 81 personnes ont bénéficié de ce soutien, dont 76 FSI (33 policiers et 43 gendarmes), quatre FACA ainsi qu'un député qui a été sélectionné par le secrétariat du HRDDP. Les dix évaluations ont mené à la conclusion que les personnes évaluées présentaient un risque faible et le soutien a été immédiatement approuvé avec une série de

recommandations et de mesures d'atténuation pour une mise en œuvre ultérieure. Le soutien comprend la fourniture de matériel informatique et de bureau pour l'armée nationale à Bangui ; le transport de 18 membres des FSI et des FACA, à des fins de redéploiement et de rotation, vers leurs différentes unités à Bouar, en **Nana-Mambéré**, Obo, en **Mbomou**, et Birao en **Vakaga** ; le transport d'un député en mission officielle dans sa circonscription à Mboki, en **Haut-Mbomou**; et enfin, deux formations pour les FSI en matière de justice et de police communautaire.

29. Dans le cadre des recommandations et des mesures d'atténuation, l'UNPOL et la DDH de la MINUSCA ont continué à surveiller les activités des personnes auxquelles un soutien a été fourni. Ces activités de suivi ont été menées pour s'assurer que le soutien a été utilisé aux fins prévues et confirmer que les bénéficiaires n'ont pas été signalés comme ayant été impliqués dans des violations des droits de l'homme ou des infractions au droit international humanitaire. Avec la reprise progressive du soutien à l'OCRB, l'unité DRHDP a assuré en août le suivi des activités menées par UNPOL en collaboration avec l'OCRB.